

La Légion d'honneur sous la II^e République et la Présidence



Plaque de grand-croix ;
insigne de commandeur de la Légion d'honneur,
modèle II^e République 1^{er} type (avers et revers).



La Révolution de 1848 menaça la Légion d'honneur. Le retour à la République remit en question l'utilité des décorations. Ignoré par le Gouvernement provisoire, le problème fut soulevé devant l'Assemblée constituante où Glais-Bizoin proposa de réserver l'Ordre à l'armée mais aucune décision ne fut prise. Après les émeutes de juin, le général Cavaignac, devenu chef de l'exécutif signa les premières nominations de la République. L'insigne fut modifié le 12 septembre. Un arrêté supprima la couronne et remplaça Henri IV par le profil de Bonaparte avec en exergue « Bonaparte 1^{er} Consul, 19 mai 1802 » ; au revers la devise fut ajoutée en dessous des drapeaux et les mots « République française » mis en exergue. La constitution du 4 novembre 1848,

comme l'avaient fait les chartes, maintint la Légion d'honneur. Cette constitution instaura un régime monocamériste et présidentiel ; elle « tenta la République », selon le mot de Lamartine. « Ce sera un rêve, si vous voulez, mais cela aura été un beau rêve pour la France et le genre humain. » Ce rêve démocratique ne résista pas à la personnalité de l'homme élu président, Louis Napoléon Bonaparte, et le régime se transforma peu à peu pour aboutir au Second Empire. Auparavant, le décret du 31 décembre 1851 rétablit l'aigle française sur les drapeaux de l'armée comme sur la croix de la Légion d'honneur et, le 1^{er} février 1852, dix mois avant la proclamation de l'Empire, l'insigne fut ramené en tous points qu'il avait été adopté par Napoléon I^{er}.



Plaque de grand-croix ; insigne d'officier
de la Légion d'honneur,
modèle II^e République 2^e type (avers et revers).



Plaque de grand-croix ; insigne de commandeur
de la Légion d'honneur,
modèle Présidence (avers et revers).

